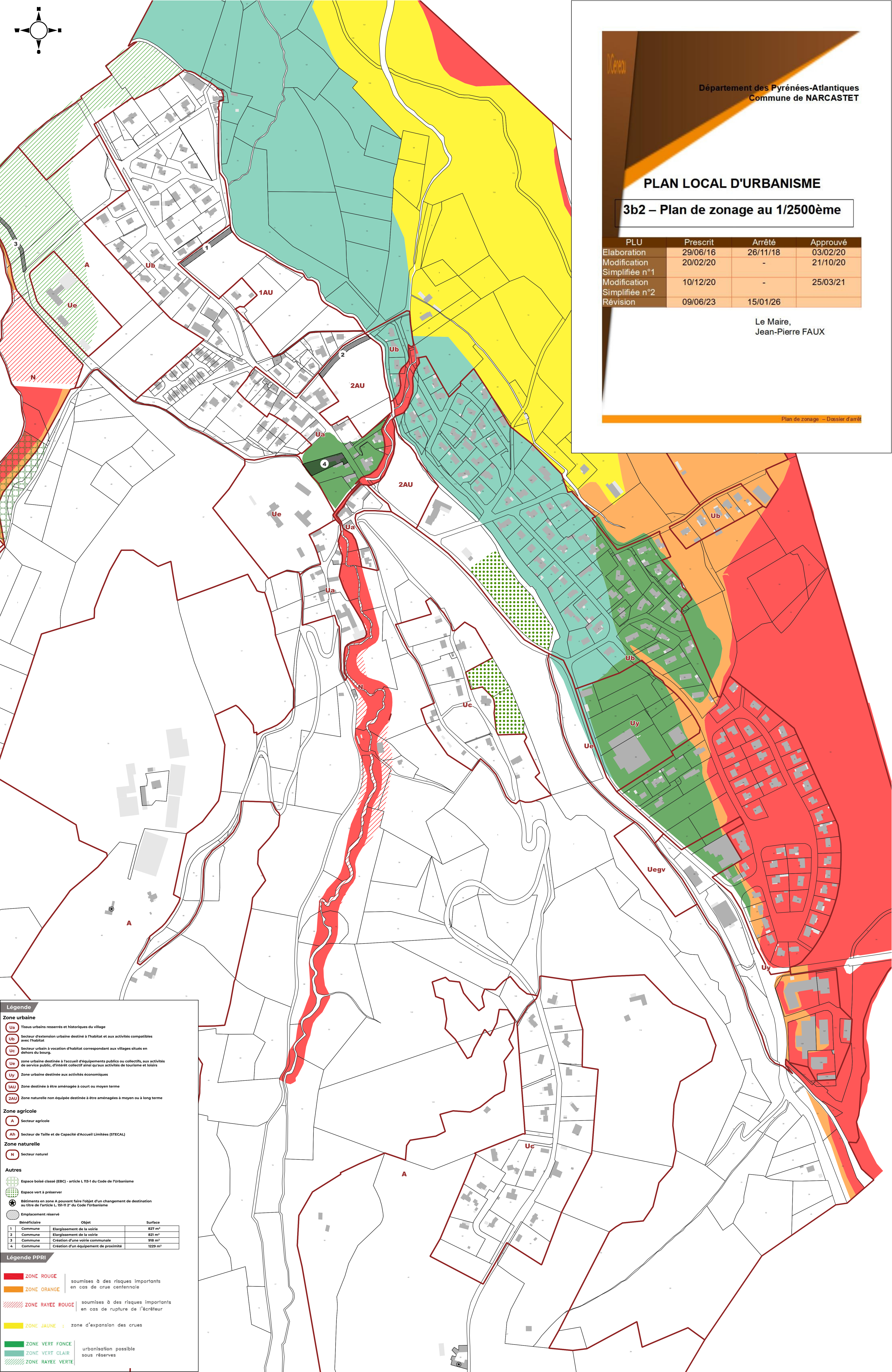


PLAN LOCAL D'URBANISME

3b2 – Plan de zonage au 1/2500ème

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration	29/06/16	26/11/18	03/02/20
Modification Simplifiée n°1	20/02/20	-	21/10/20
Modification Simplifiée n°2	10/12/20	-	25/03/21
Révision	09/06/23	15/01/26	

Le Maire,
Jean-Pierre FAUX



Légende

Zone urbaine

- Ua Tissus urbains resserrés et historiques du village
- Ub Secteur d'extension urbaine destiné à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat
- Uc Secteur urbain à vocation d'habitat correspondant aux villages situés en dehors du bourg
- Ue zone urbaine destinée à l'accueil d'équipements publics ou collectifs, aux activités de service public, d'intérêt collectif ainsi qu'aux activités de tourisme et loisirs
- Uy Zone urbaine destinée aux activités économiques
- 1AU Zone destinée à être aménagée à court ou moyen terme
- 2AU Zone naturelle non équipée destinée à être aménagées à moyen ou à long terme

Zone agricole

- A Secteur agricole
- Ah Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

Zone naturelle

- N Secteur naturel

Autres

- Espace boisé classé (EBC) - article L 133-1 du Code de l'Urbanisme
- Espace vert à préserver
- Bâtiments en zone A pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11 2° du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé

Bénéficiaire	Objet	Surface
1 Commune	Élargissement de la voirie	327 m ²
2 Commune	Élargissement de la voirie	821 m ²
3 Commune	Création d'une voirie communale	918 m ²
4 Commune	Création d'un équipement de proximité	1229 m ²

Légende PPRI

- ZONE ROUGE** : soumises à des risques importants en cas de crue centennale
- ZONE ORANGE** : soumises à des risques importants en cas de rupture de l'écrêteur
- ZONE RAYÉE ROUGE** : soumises à des risques importants en cas de rupture de l'écrêteur
- ZONE JAUNE** : zone d'expansion des crues
- ZONE VERT FONCE** : urbanisation possible sous réserves
- ZONE VERT CLAIR** : urbanisation possible sous réserves
- ZONE RAYÉE VERTE** : urbanisation possible sous réserves